

Total Participations = Cotisation + Lic/Assurance + Lancements + Vols (au forfait ou à l'heure)

Cotisation Club

120,00 €

Licence Assur. Fédérale

Avec Planeur Info

169,50 €

Licence de la FFVV accompagnée d'une assurance RC(obligatoire) + garanties variables

mini 142 €

Si stage découverte sur + de 12 jours consécutifs, souscrire lic/ass annuelle (supplément 85 €)

Mises en l'air & Dépannage

Treuilage

Suivi d'un vol de moins de 15 minutes

4,60 €

Suivi d'un vol de 15 minutes ou plus

7,60 €

Remorquage

Le 1/100ème d'heure tachymètre remorqueur

(1) 2,00 €

Dépannage Route

Indemnisation du dépanneur. (Véhicule privé ou club. Le Km:

0,40 €

Dépannage Air

Dépannage par remorqueur : le 1/100ème

(1) 1,40 €

Vols

A l'heure de vol

Lancements non compris

31,00 €

Forfait 30 heures

Lancements non compris. Valide sur une période de 365 Jours à compter de la date du premier vol

600,00 €

Heures de vol dépassant le forfait

20,00 €

Forfait heures illimitées

Lancements non compris. Valide sur une période de 365 Jours à compter de la date du premier vol

1 030,00 €

Stage découverte

Sur 12 Jours consécutifs, 15 vols au treuil **ou** 5 remorqués, 7 heures de vol maximum. instructeur. Lic/ass. Dépassement à 25 € l'heure.

450,00 €

Vol avec instructeur

Supplément par vol

1,60 €

Aterrissage campagne avec instructeur: Dépannage air ou route
aux frais du club sauf pour les épreuves obligatoires à l'obtention du brevet.

Licence-assurance de la FFVV (obligatoire)

3 types

- normale : licence FFVV + assurance RC + garanties (variables)
- courte durée : 12 jours consécutifs
- associative : participation aux activités du club mais pas de vols

STAGE DECOUVERTE

la période de vols peut s'étendre au-delà de 12 jours si le pilote souscrit une licence annuelle (complément) : majoration de 85 €.

(1) Le prix du centième remorqueur pourra être modifié en cours d'année en fonction du prix de l'essence.